



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 11

L'an deux mil neuf, le dix neuf novembre

Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYZIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RAFFIN Christiane, Maire

Présents 8

Votants 9

Date de convocation du conseil municipal : 13 novembre 2009

PRESENTS : Mmes : RAFFIN Christiane, TURLONI Blandine, CHAIX Emmanuelle, THUEL Claire, Mrs : MICHALLET Jean, BRAYMAND Serge, FONTAINE VIVE ROUX François, GROZ Daniel

ABSENTS : Mrs : VALLIER Stéphane, DURON Martial (procuration à M. GROZ), ANDREI Fabrice

Le Conseil nomme le secrétaire de séance en la personne de Mme Emmanuelle CHAIX

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 14 octobre 2009, la commune a décidé d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, conformément à l'art. 45 de la loi « handicap » du 11 février 2005.

Cette décision a été communiquée aux présidents de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Le cahier des charges étant élaboré, il convient d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité

- APPROUVE le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme

En mairie, 20 novembre 2009

le Maire



Christiane RAFFIN

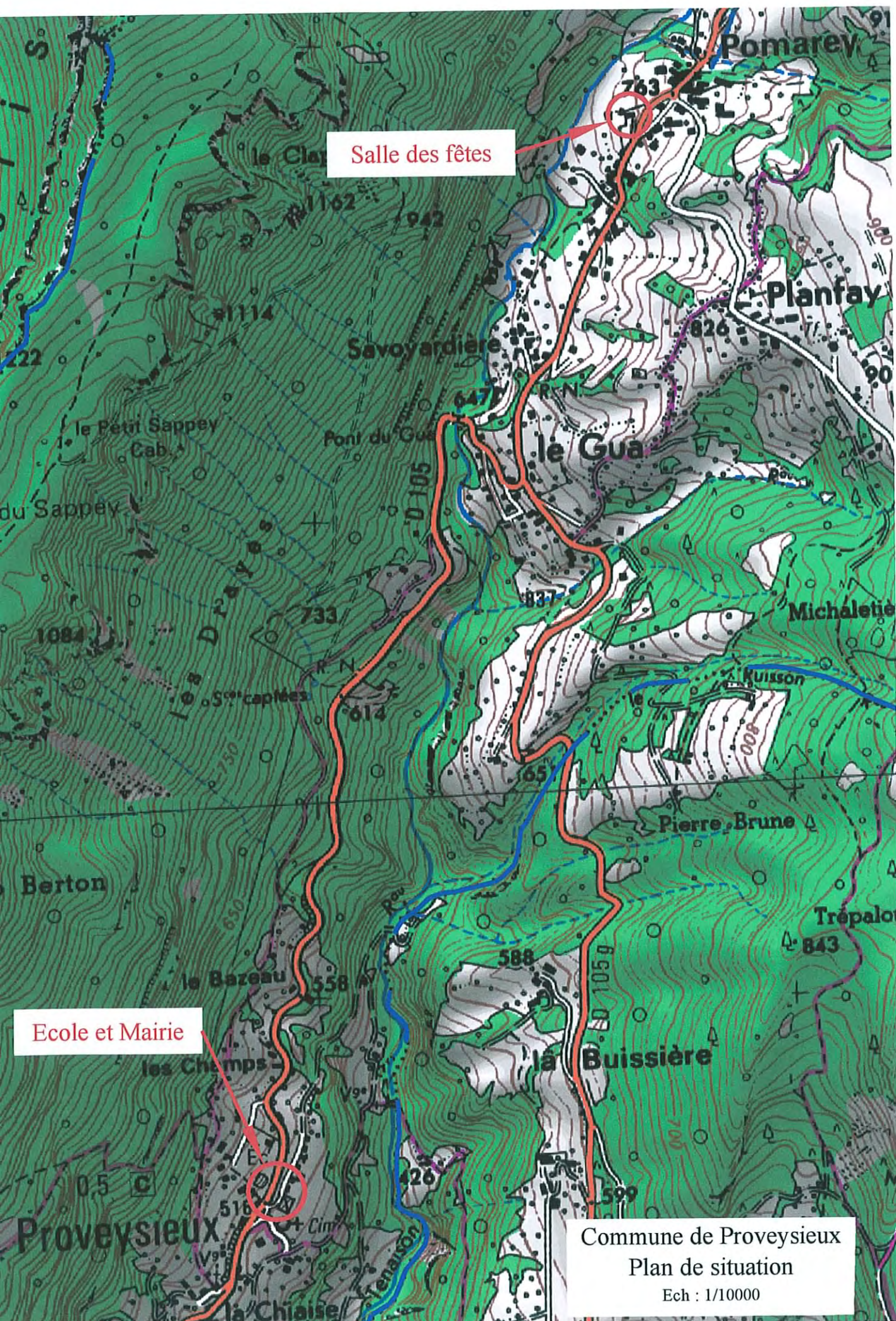
[Signature]





Salle des fêtes

Place réservée



Salle des fêtes

Ecole et Mairie

Commune de Proveysieux

Plan de situation

Ech : 1/10000

Commune de PROVEYZIEUX

Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics

1 – Le Contexte

La commune de Proveyzieux se situe sur les contreforts de la Chartreuse. Elle s'étire d'une altitude de 264 m à 1844 m.

L'habitat est très dispersé, se répartissant dans une dizaine de hameaux échelonnés le long de la route départementale 105 A sur plusieurs kilomètres de long. Chaque hameau est composé d'un nombre variable d'habitations, mais toutes regroupées dans la pente autour de quelques voies en cul de sac. La pente moyenne des voiries oscille entre 7 et 12 % et leur étroitesse rend la création de trottoir impossible dans la plupart des cas.

Les caractéristiques physiques des voiries de la commune rendent impossibles l'aménagement de l'ensemble des voies pour les rendre praticables à des Personnes en Situation de Handicap en autonomie. Toutefois, il apparaît que la desserte des lieux à enjeux de la commune est possible.

Ces lieux sont au nombre de trois.

La mairie, située dans le hameau dit de « l'église », l'école, à proximité de la mairie et la salle polyvalente construite au hameau de Pomarey.

Cas particulier de l'Eglise :

L'église de Proveyzieux se situe sur un éperon en contrebas de la route départementale 105 A. Son accès se fait en traversant le cimetière, situé dans la pente des contreforts de Chartreuse. La pente générale, le profil du cheminement interdit tout accès des Personnes à Mobilité Réduite en autonomie. Les travaux nécessaires pour la mise en accessibilité dépassent largement les possibilités financières de la commune.

2 – Les Propositions

Salle Polyvalente de POMAREY

(Voir plan en annexe)

Cette salle dispose d'un grand parking à plat et d'un accès PSH par une rampe. Les travaux à prévoir sont le marquage au sol d'une place dédiée aux PSH et la pose de la signalisation verticale réglementaire.

Estimation sommaire des travaux : 1 000 € TTC

Ecole

(Voir plan en annexe)

L'aménagement nécessaire comprend la création d'une place réservée aux personnes en situation de handicap avec la signalisation verticale et horizontale réglementaire. Il faut ensuite créer un cheminement reliant cette place au portail principal donnant sur la cour d'école. Ce cheminement peut dans un premier temps être un simple marquage au sol qui sera remplacé par une bordure de trottoir dans le futur. Enfin une rampe de 5 % maximum sera incluse dans les escaliers existant pour atteindre la porte d'entrée de l'école.

Estimation sommaire des travaux :

Marquage + panneau et panonceau :	1 000 €
Marquage du cheminement	100 €
Rampe d'accès	3 000 €

Montant Total des Travaux TTC	4 100 €
-------------------------------	---------

Mairie

(Voir plan en annexe)

Il s'agit de créer une place adaptée à proximité immédiate du cimetière et de la relier à cheminement réglementaire vers l'entrée principale de la mairie.

Du fait de la qualité esthétique du lieu, il apparaît important de traiter l'ensemble avec des matériaux nobles, mais assurant une parfaite circulation des personnes en situation de handicap

Pour compléter ce dispositif, une rampe en bois amovible doit être prévue à l'intérieur de la mairie.

Estimation sommaire des travaux :

Création de la place et du cheminement en béton désactivé	8 000 €
Muret de soutènement en pierres	2 000 €
Marquage + panneau et panonceau :	1 000 €

Montant Total des Travaux TTC	11 000 €
-------------------------------	----------